

Saguenay, le 13 janvier 2017

Objet : Demande d'accès n° 200606807 – Lettre réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 décembre dernier, concernant les lots 4 012 570 et 4 012 569, cadastre du Québec. Les documents visés par votre demande sont accessibles.

Vous trouverez ci-joint la liste ainsi que les documents demandés.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Nadia Savard, responsable de l'analyse de votre dossier, à l'adresse courriel suivante [nadia.savard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:nadia.savard@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par*

Nadia Savard  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

p. j.

No gestion documentaire : 7610-02-01-1040300		
Date	Documents	Pages
1998-08-11	Rapport d'inspection	2
1997-08-13	Certificat d'autorisation	2

No gestion documentaire : 7610-02-01-1046500		
Date	Documents	Pages
2001-03-22	Avis d'infraction	2
2001-03-22	Rapport d'inspection	10

No gestion documentaire : 7610-02-01-1046501		
Date	Documents	Pages
2013-11-05	Rapport d'inspection	3
2003-06-26	Certificat d'autorisation	2

No gestion documentaire : 7610-02-01-1096400		
Date	Documents	Pages
2012-12-12	Certificat d'autorisation	2
2012-11-02	Avis de non-conformité	2
2012-11-01	Rapport d'inspection	8
2009-09-08	Évaluation environnementale de site Phase I	37



### RAPPORT D'INSPECTION

RÉFÉRENCE : 7610-02-01-1040 300

DATE DE RÉDACTION : 1998-08-11-

#### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1998-07-20-      HEURE : - Arrivée : 13 :30h  
- Départ : 14 :00h

INSPECTEUR(TRICE) : Bernard Lapointe

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

#### LIEU INSPECTÉ

#### ADRESSE POSTALE (si différente)

lot 485 rang III (sablère)  
La Baie

PLAIGNANT(E) : Rencontre      Oui  Non

#### NOM/ADRESSE

#### TÉLÉPHONE

(418) -  
Fax : (418) -

#### PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S)

#### NOM/FONCTION

#### ADRESSE/TÉLÉPHONE

art.53-54  
prop. De la sablière  
Moncton N.B.  
Tél. : (418) -

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :      PHOTOS      CROQUIS      PLANS      CARTES  
                    
Nombre : 0      n°      n°

#### ÉCHANTILLONS

EAU      AIR      SOL      FLORE      FAUNE      DÉCHETS  
                             

AUTRES ANNEXES :       1. \_\_\_\_\_  
- PRÉCISEZ :      2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**BUTS**      Vérifier la plainte provenant de la B F C Bagotville à l'effet que la sablière serait exploitée trop près de la ligne de lot du terrain de la base militaire.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La sablière est exploitée dans l'aire autorisée le 13 août 98 et est à plus de 10 mètres de la ligne de lot la séparant de la BFC. Cependant sur le même lot l'entreprise Léon Lavoie a déjà exploitée vers les années 88.

art. 53-54 qui est le propriétaire m'a informé qu'il a art. 23-24  
art. 23-24

art. 23-24 au réaménagement. Il s'agit d'une partie de lot où l'exploitation est ancienne puisque la végétation est en croissance.

3. CONCLUSION

L'inspection a permis de constater que la plainte est fondée puisque l'ancienne exploitation se rapproche très près de la ligne de lot affectant ainsi la clôture, propriété de la Défense nationale.

4. RECOMMANDATION(S)

- Ne pas émettre d'avis d'infraction (exploitation ancienne)
- Considérer les correctifs dans la future demande de certificat d'autorisation.
- Informé le plaignant de la BFC

5. VERIFICATION

INSPECTÉ PAR :

Bernard Lapointe

SIGNATURE



DATE

1998-08-11

VÉRIFIÉ PAR

Réal Delisle

SIGNATURE



DATE

1998-08-12

6. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR





Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

Jonquière, le 13 août 1997

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

art. 53-54  
331, Elmwood Drive  
P.Q. Box 23070  
Moncton New Brunswick  
E1A 6S8

N/Réf. : 7610-02-01-1040300  
1141854

Objet : Exploitation d'une sablière

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 1<sup>er</sup> août 1997 et reçue le 7 août 1997, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière jusqu'au 20 août 2006 sur le lot 485 ptie, rang III, cadastre de la paroisse Saint-Alphonse, municipalité de ville de La Baie,
- La superficie totale à exploiter est de art. 23-24 La profondeur moyenne et maximale est de 15 mètres et 20 mètres respectivement. L'exploitation devra se réaliser au-dessus de la nappe phréatique.



## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1040300  
1141854

Le 13 août 1997

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », daté du 1<sup>er</sup> août 1997 et signé par art. 53-54
- Un plan à l'échelle 1:20 000 décrivant l'aire d'exploitation, daté d'août 1997 et préparé par art. 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents et aux conditions précitées.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HT/BL/cb

Hélène Tremblay, directrice régionale  
du Saguenay - Lac-Saint-Jean

CERTIFIÉ

Jonquière, le 22 mars 2001

AVIS D'INFRACTION

art. 53-54  
331, Elmwood Drive  
P.Q. Box 23070  
Monston (New-Brunswick)  
E1A 6S8

N/Réf. : 7610-02-01-1040300  
020007180

Objet : Sablière sur le lot 485, rang III, cadastre de la paroisse Saint-Alphonse, La Baie

---

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 20 février 2001 par monsieur Christian Mercier, de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Non-respect des conditions du certificat d'autorisation du 13 août 1997 quant à la superficie exploitée de 14.7 hectares plutôt que 9.7 hectares;

Loi sur la qualité de l'environnement ;

- Article 123.1.

Nous vous demandons de procéder **immédiatement** aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Christian Mercier au (418) 695-7883, poste 361.

Direction régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean

3950, boul. Harvey, 4e étage  
Jonquière (Québec)  
G7X 8L6

Téléphone : (418) 695-7883  
Télécopieur : (418) 695-7897  
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>  
Courriel : [dr02@menv.gouv.qc.ca](mailto:dr02@menv.gouv.qc.ca)

c:\girsu01\documents\infracti\1040300.doc

 Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

Pap006-W7-2000-04.doc

**AVIS D'INFRACTION**

- 2 -

N/Réf. : 7610-02-01-1040300

Le 22 mars 2001

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

DL/CM/sg



Daniel Labrecque  
Le coordonnateur de la Division contrôle  
Service de l'environnement





### RAPPORT D'INSPECTION

RÉFÉRENCE : 7610-02-01-1046500

DATE DE RÉDACTION : 2001-03-19

**I. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION 2001-02-20

HEURE : - Arrivée : 15h30  
- Départ : 16h30

INSPECTEUR(TRICE) : Christian Mercier

ACCOMPAGNÉ(E) DE : Seul

**LIEU INSPECTÉ**

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

Lot 485 rang 3 cadastre de la paroisse St-Alfonce

Terrassement St Louis inc.

3461 rue de l'énergie Jonquière

G7X 7X3

PLAIGNANT(E) : Rencontre Oui  Non

**NOM/ADRESSE**

**TÉLÉPHONE**

Nil

(418) -

Fax : (418) -

**PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S)**

**NOM/FONCTION**

**ADRESSE/TÉLÉPHONE**

Nil

Tél. : (418) -

**PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :**

PHOTOS

CROQUIS

PLANS

CARTES

Nombre : 5

n° \_\_\_\_\_

n° \_\_\_\_\_

**ÉCHANTILLONS**

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

**AUTRES ANNEXES :**

1.

Coordonné UTM.

- PRÉCISEZ :

2.

**BUTS**

Inspection suite à une demande de cession du certificat d'autorisation de art. 53-54 à  
Terrassement St Louis inc.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 13 août 1997 art. 53-54 a eu un C.A. valide jusqu'au 20 août 2006 pour une sablière d'une superficie de art. 23-24, ce C.A. prévoyait le plan de restauration du sol (a) soit : régalinge des pentes et restauration de la couverture végétale.

Le 31 janvier 2001 une demande de cession de C.A nous est acheminée.

Je me rend donc sur les lieux le 20-03-2001 sans prendre de rendez-vous.

Je constate que la sablière n'est pas en opération et aucune machinerie n'est sur place, quelle que grosse pièce de métal jonche le sol.

J'ai constaté que l'exploitation sud et ouest de la sablière est constituée de pente de plus de 30 degrés avec arbustes feuillus de 90cm sur la majorité de ces pentes (vieille exploitation). La partie récemment exploitée nord et Est n'a pas de végétation et les pentes ne sont pas restaurées.

J'ai constaté que l'extrémité nord et ouest est clôturée par la base militaire de Bagotville.

Sur le terrain du côté ouest lot 484, la sablière est exploitée (environ 1 hectare), cette superficie n'est pas cumulée au total de l'air d'exploitation.

À l'aide d'un GPS J'enregistre les coordonnées UTM du périmètre de la sablière, excluant les îlots non exploités (approximativement 1 hectare). Avec cet instrument j'obtiens une superficie de 15.7 hectares pour la sablière, si j'enlève les îlots non exploités à cette superficie, j'obtiens 14.7 hectares de parties exploitées NB : Le logiciel SoftMap est utilisé avec les coordonnées UTM du GPS pour calculer la superficie de l'air d'exploitation.

Je remarque que le contour de l'air d'exploitation sur la carte Soft Map transposé sur la carte des lots, l'air d'exploitation de la sablière se situe une partie sur le lot 486, soit sur les terrains de la base de Bagotville.

Je remarque que dans le logiciel ArcView les points du périmètre de la sablière sont bien en dehors de la ligne de lot 485 soit sur le 486, de plus il est à noter que ce même périmètre est à l'intérieur des limites de l'arpentage primitif (voir carte ArcView en annexe)

3. CONCLUSION

Contrairement à ce qui prévue dans la demande de C.A. la sablière devait être exploitée sur le lot 485 seulement, mais sur le terrain elle est sur le lot 485, 484 et probablement sur une partie du lot 486, voir carte en annexe.

Contrairement au C.A. du 13 août 1997 la sablière a une superficie de 14.7 hectares plutôt que art. 23-24

Le non- respect des conditions du C.A. constitue une infraction à l'article 123.1 de la loi sur la qualité de l'environnement.

4. RECOMMANDATION(S)

Envoyer l'avis d'infraction au titulaire du C.A. pour l'exploitation de la superficie supérieur à ce qui était prévue au C.A..7610-02-01-1040300.

Ne pas faire la cession du C.A. avant qu'un plan de localisation d'un arpenteur agréé ne nous soit fourni afin de déterminer si les limites de la base militaire sont par rapport à la ligne de cadastre ou de l'arpentage primitif.

5. VERIFICATION

INSPECTÉ PAR :

Christian Mercier

SIGNATURE

*Christian Mercier*

DATE

2001-03 -19

VÉRIFIÉ PAR

Daniel Labrecque

SIGNATURE

*Daniel Labrecque*

DATE

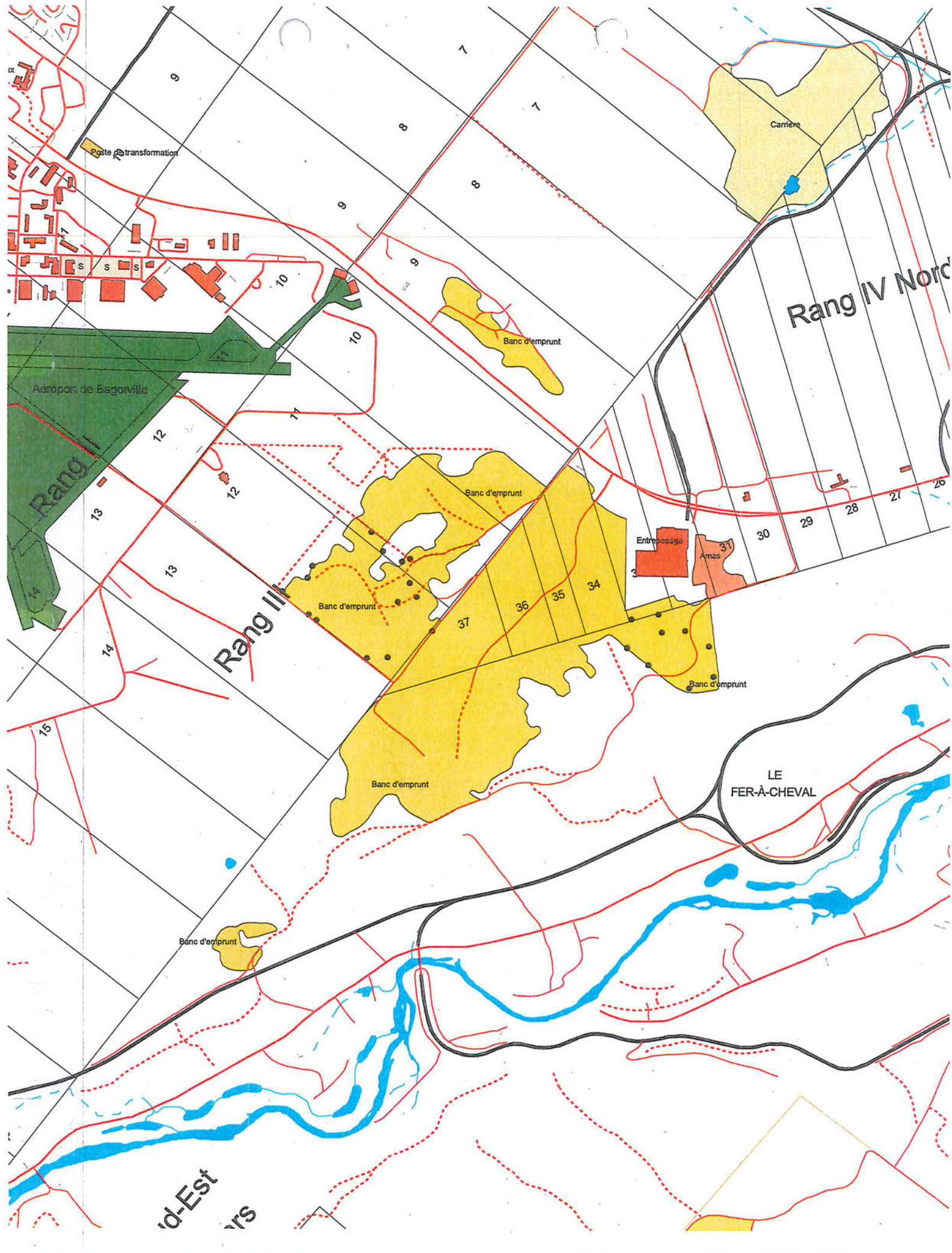
2001-03-22

6. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

*OK pour l'avis d'infraction suivi par Richard Bonneau pour la cession*

## 000127.wpt

:47				0.00000e+00	0			
W 071	19U	0355253	5353837	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	18
:50				0.00000e+00	0			
W 072	19U	0355158	5353795	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	18
:55				0.00000e+00	0			
W 073	19U	0355003	5353886	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	19
:00				0.00000e+00	0			
W 074	19U	0354922	5353954	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	19
:04				0.00000e+00	0			
W 075	19U	0353996	5353932	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	19
:54				0.00000e+00	0			
W 076	19U	0353916	5353931	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	19
:57				0.00000e+00	0			
W 077	19U	0353723	5354079	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:07				0.00000e+00	0			
W 078	19U	0353694	5354102	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:16				0.00000e+00	0			
W 079	19U	0353595	5354195	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:21				0.00000e+00	0			
W 080	19U	0353692	5354246	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:26				0.00000e+00	0			
W 081	19U	0353712	5354291	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:28				0.00000e+00	0			
W 082	19U	0353942	5354419	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:49				0.00000e+00	0			
W 083	19U	0353984	5354344	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:55				0.00000e+00	0			
W 084	19U	0354058	5354302	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	20
:58				0.00000e+00	0			
W 085	19U	0354090	5354312	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	21
:00				0.00000e+00	0			
W 086	19U	0354086	5354218	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	21
:08				0.00000e+00	0			
W 087	19U	0354038	5354146	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	21
:12				0.00000e+00	0			
W 088	19U	0354112	5354164	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	21
:15				0.00000e+00	0			
W 089	19U	0354170	5354030	27-MAR-62	00:00:00	-9999	20-FEB-01	21
:31				0.00000e+00	0			
W 090	19U	0335542	5471913	27-MAR-62	00:00:00	-9999	21-FEB-01	17
:57				0.00000e+00	0			
W 091	19U	0329922	5468885	27-MAR-62	00:00:00	-9999	21-FEB-01	19
:10				0.00000e+00	0			
W 092	19U	0333088	5364810	27-MAR-62	00:00:00	-9999	01-MAR-01	15
:01				0.00000e+00	0			
W 093	19U	0333478	5362137	27-MAR-62	00:00:00	-9999	14-MAR-01	20
:36				0.00000e+00	0			
W CABANE	19U	0333088	5364810	27-MAR-62	00:00:00	-9999	01-MAR-01	15
:42				0.00000e+00	0			
W LAC-RT	19U	0343620	5387710	27-MAR-62	00:00:00	-9999	12-JAN-01	13
:58				0.00000e+00	0			



Côte de transformation

Carrière

Rang IV Nord

Aéroport de Bagotville

Rang I

Rang III

LE FER-À-CHEVAL

id-Est  
rs

Banc d'emprunt

Banc d'emprunt

Banc d'emprunt

Banc d'emprunt

Banc d'emprunt

Banc d'emprunt

Entreposage

Amas

10

12

13

14

15

1

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

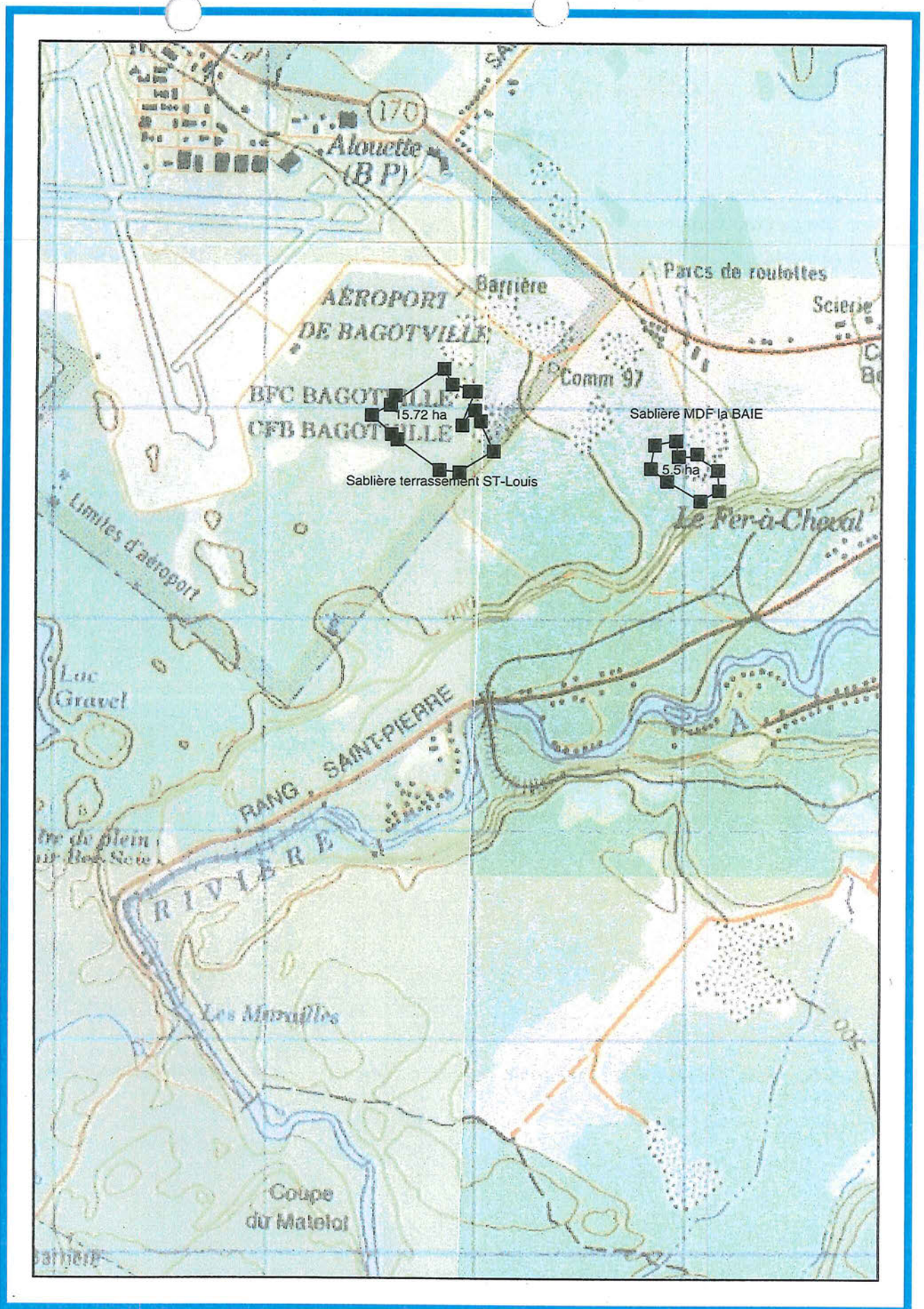
35

36

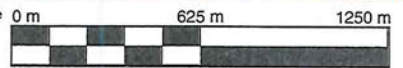
37



SoftMap  
INC



Produit en vertu de licences accordées par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, du ministère des Ressources naturelles du Québec, de la Commission de Toponymie du Québec et de Softmap inc.



Échelle 1 : 25 000

EXPLOITANT: Terrassement ST-Louis inc.



No de la photo: 01 Par: Christian Meris

Endroit: Lot 435 Rang III cadastre Paroisse ST-Alfonse.  
Début du Chemin d'accès.

Date: 20-02-2001

EXPLOITANT: Terrassement ST-Louis inc.



No de la photo: 02 Par: Christian Meris

Endroit: Lot 435 Rang III cadastre Paroisse ST-Alfonse.  
Site de la balance.

Date: 20-02-2001

NOM DE L'ENTREPRISE : V enregistrement ST-Louis inc.

NUMÉRO DE DOSSIER : 7610-02-01-104 6500



Photo : 03

Endroit : Lot 485 Rang III Cadastre de la paroisse St-Alfonse  
Limite nord Ouest.

Description : Vue d'ensemble de la sablière.

Prise par : Christian Bernier Date : 20-02-2001



NOM DE L'ENTREPRISE : Versailles SV-Louis ml.

NUMÉRO DE DOSSIER : 7610-02-01-104 6500



Photo : 04

Endroit : Lot 485 Rang III Cabestre de la paroisse SV-Alliance  
Limite Sud ouest

Description : Vue d'ensemble de la limite de la  
sablière pente restauré et végétation en place.

Prise par : Christian Perron Date : 20-02-2001

NOM DE L'ENTREPRISE : Verrastement SO - Lavoie inc.

NUMÉRO DE DOSSIER : 7610-02-01-1046500



Photo : 05  
Endroit : Lots 4 et 5 Rang III Cabestre de la paroisse St-Affrice  
Limite Sud Est  
Description : Partie de la sablière à moins de 35  
mètres d'un chemin public.  
Prise par : Christian Mercier Date : 20-02-2001

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-10-30	Heure d'arrivée : 9 h 45	Heure de départ : 9 h 55
Inspecteur : Marc Bernier	Accompagné de :	

N° intervention : 300846515	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-02-01-1046501	N° du rapport d'inspection : 401085230
N° demande :	Type de demande :
But de l'inspection : Vérifier si il y a toujours exploitation suite à une réception d'une annulation de cautionnement.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Partie du lot 485, rang III, paroisse St-Alphonse, La Baie	
Nom usuel du lieu : garantie #5564893	
N° du lieu : X2015583	Type de lieu : sablière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 080130-Saint-Alphonse, Paroisse de, Rang/Concession/Bloc. :rang III, No lot :485	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,324083333300:-70,972000000000	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Terrassement St-Louis inc.		3461, de l'Énergie Case postale 2037 Jonquière (Québec) G7X 7X6	Y0200974

<b>Conditions météo</b>

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Inconnu	Opérateur	

<b>Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

<b>Plainte</b>			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marc Bernier avec un appareil photo de type canon power shot as 10000 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

<b>Grilles d'inspection annexées</b>	
Numéro	Titre

## Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Nous avons reçu le 2013-05-13 une annulation de cautionnement pour la sablière. Madame Lynda Desmeules a donc envoyé une lettre le 19 juillet 2013 à l'entreprise afin de savoir si la sablière est en exploitation ou en restauration. Étant donné qu'elle n'a pas reçu de réponse à la lettre elle est venue me voir pour me demander d'aller voir comme la procédure l'indique. Je me suis donc rendu le 30 octobre afin de vérifier l'état du lieu.

## 3. Description de l'inspection

Lors de l'inspection j'ai rencontré un employé art. 23-24 à qui j'ai demandé si le responsable de l'exploitation est Terrassement Saint-Louis. Il m'a répondu que c'est art. 23-24 qui à maintenant les autorisations. Terrassement Saint-Louis aurait donc cédé leur droit.

De retour au bureau après plusieurs recherches j'ai finalement trouvé le dossier d'excavation Transluk qui détient un certificat d'autorisation (400992411) depuis le 12 décembre 2012 avec un cautionnement valide jusqu'en avril 2014.

Il y a dans le rapport d'analyse (400992362) un passage qui parle art. 23-24. art. 23-24 Contrairement à ce que l'employé m'a dit le propriétaire n'est pas art. 23-24. Cependant en regardant les 2 compagnies dans CIDREQ j'ai constaté que se sont les mêmes actionnaires et la même adresse postale. L'information était donc correcte.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

## 5. Conclusion

L'annulation du cautionnement peut donc être acceptée puisque Terrassement Saint-Louis n'est plus propriétaire du lieu et qu'un cautionnement valide est présent pour excavation Transluk.

## 6. Recommandations

Je recommande de fermer l'intervention et de transmettre l'information à madame Desmeules.

Rédigé par : Marc Bernier

Signature :

*Marc Bernier*

Date de rédaction :

2013-11-05

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Serge Alain

Signature :

*Serge Alain*

Fonction : *Coord. secteur industriel*

Date :

*2013-11-06*

Commentaires :

*En accord avec recommandation  
Informé le responsable du suivi des cautionnements.  
Intervention terminée*



Saguenay, le 26 juin 2003

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

Terrassement St-Louis inc.  
3461, de l'Énergie  
Case postale 2037  
Jonquière (Québec) G7X 7X6

N/Réf. : 7610-02-01-1046501  
400091602

**Objet : Exploitation d'une sablière (#2)**

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 2 mai 2003, reçue le 5 mai 2003 et dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière (#2) située sur une partie du lot 485, rang 3, cadastre de la Paroisse St-Alphonse, arrondissement de La Baie, ville Saguenay.

La superficie totale et la profondeur maximale d'exploitation seront respectivement de art. 23-24

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage », signé par art. 53-54 art. 53-54 mandataire, pour la compagnie Terrassement Saint-Louis inc., le 2 mai 2003, 6 annexes accompagnent cette demande.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1046501  
400091602

Le 26 juin 2003

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

*Jean Paul Lamer*  
*pour*

HT/RB/md

Hélène Tremblay  
Directrice régionale  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 12 décembre 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Excavation Transluk inc.  
4164, boulevard du Royaume  
Jonquière (Québec) G7X 0A2

N/Réf.: 7610-02-01-1096400  
400992411

**Objet : Exploitation d'une sablière**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 4 décembre 2012, reçue et complétée le 6 décembre 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière située sur le lot 485, rang 3, cadastre de la paroisse Saint-Alphonse, Ville de Saguenay, arrondissement La Baie.  
Coordonnées : GEO NAD 83, N 48 19 26,8 E 70 58 31,3

La superficie totale de la sablière est de art. 23-24 et la profondeur maximale est de art. 23-24

L'exploitation se fera, en tout temps, à 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage », signé le 3 décembre 2012 par art. 53-54 9 pages et 8 annexes;

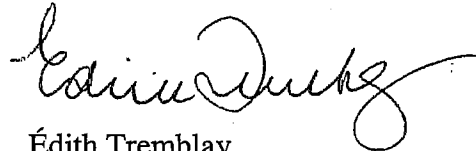
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.



Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



ET/RH/mt

Édith Tremblay,  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 2 novembre 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Excavation Transluk inc.  
Case postale 367  
Jonquière (Québec) G7X 7W1

N/Réf. : 7610-02-01-1096400  
400980141

**Objet : Exploitation de la sablière située sur le lot 485, rang 3, Paroisse  
Saint-Alphonse à La Baie**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 26 octobre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans avoir obtenu préalablement du ministre le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit l'exploitation de la sablière à l'endroit mentionné en objet.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)  
Règlement sur les carrières et sablières, article 2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

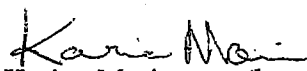
Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Marc Bernier au numéro de téléphone 418 695-7883, poste 396.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le manquement constaté.

...2

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

KB/MB/sd

  
Karine Morin, coordonnatrice intérimaire  
Secteur industriel

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Région : Saguenay--Lac-Saint-Jean

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2012-10-26	Heure d'arrivée : 13 :00 h	Heure de départ : 13 :45 h
Inspecteur : Marc Bernier	Accompagné de :	

N° intervention : 300769397	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7610-02-01-1096400	N° du rapport d'inspection : 400979928
N° demande : 200339025	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Suite à une fermeture administrative de la DRAE vérifier si il y a exploitation de la sablière sans autorisation	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Sablière (Excavation Transluk inc.)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2135649	Type de lieu : sablière
Localisation du lieu inspecté :	
Ancien cadastre : 080130-Saint-Alphonse, Paroisse de, Rang/Concession/Bloc. :3, No lot :485	
Coordonnées géographiques du lieu (GEO NAD 83 degrés décimaux) :	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Excavation Transluk inc.		Case postale 367 Jonquière (Québec) GTX 7W1	Y2098207

Conditions météo
Journée ensoleillée

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 13	Nombre de photos annexées au rapport : 1 panorama et 8 photos
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marc Bernier avec un appareil photo de type Canon PowerShot A592 IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-02\berma26\7610-02-01-1096400\2012-10-26	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport	
Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis	
<input type="checkbox"/> Plan	
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	Localisation de la sablière
<input type="checkbox"/> Autre	



Date de l'inspection : 2012-10-26

No de gestion documentaire : 7610-02-01-1096400

Échantillons		Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/>	eau				
<input type="checkbox"/>	air				
<input type="checkbox"/>	sol				
<input type="checkbox"/>	matières résiduelles				
<input type="checkbox"/>	matières dangereuses				
<input type="checkbox"/>	matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/>	flore				
<input type="checkbox"/>	faune				
<input type="checkbox"/>	pesticides				
<input type="checkbox"/>	autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.	
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.	

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Nous avons reçu le 1<sup>er</sup> mai 2012 une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la sablière. Étant donné qu'il manquait des informations à la demande d'autorisation, la DRAE a envoyé une demande d'information le 7 mai 2012. Ils avaient donné un délai d'un mois soit jusqu'au 7 juin 2012 pour obtenir les renseignements. La compagnie nous a envoyé le 10 mai 2012 des renseignements tel que demandé.

Après étude des informations reçues, la DRAE a envoyé une autre lettre le 5 juin 2012 afin de recevoir d'autres informations manquantes. La compagnie a envoyé le 7 juin 2012 des informations tel que demandé.

Étant donné qu'il manquait encore des informations la DRAE a envoyé une nouvelle demande d'information le 12 juin 2012 avec un délai allant jusqu'au 12 juillet 2012.

La compagnie n'ayant pas répondu à la demande d'info la DRAE a envoyé une lettre de rappel le 24 juillet 2012 avec un délai allant jusqu'au 24 août 2012.

Un deuxième rappel a été envoyé le 5 septembre 2012 avec un délai allant jusqu'au 5 octobre 2012 parce que nous n'avions toujours pas de réponse de la compagnie.

Ensuite, la DRAE a effectué une fermeture administrative le 12 octobre 2012 puisqu'il n'avait pas reçu d'information.

Nous avons donc reçu au CCEQ le 15 octobre 2012 une demande d'inspection afin de vérifier si il y a exploitation sans autorisation de la sablière. Je me suis donc rendu le 2012-10-26 afin de vérifier.

## 3. Description de l'inspection

Constats :

La superficie exploitée le 2012-10-26 est de 29 545 mètres carrés

La profondeur d'exploitation est de 10 mètres

L'exploitation s'effectue totalement au dessus de la nappe phréatique, il n'y a pas d'accumulation d'eau dans la sablière

L'exploitation s'effectue sur le lot 485. A noter que l'exploitation ne s'effectue pas sur l'aire demandée dans la demande d'autorisation. Elle s'effectue sur le bon lot mais pas au bon endroit. (carte)

Lors de l'inspection j'ai constaté qu'un chargeur sur roue appartenant à la compagnie art. 23-24 est utilisé afin de charger le matériel. (Photos 2, 3, 4, 5)

Lors de mon inspection il y a eu 2 camions bennes et 2 camions remorques qui sont venus à la sablière pour chercher du matériel. J'ai constaté que tout les véhicules appartenaient à la compagnie art. 23-24 (Photos 6, 7, 8, 9)

Il n'y a pas d'habitation près de la sablière. Il n'y a également pas de cours d'eau près de la sablière

En vérifiant à l'aide de Cidreq, j'ai constaté que Excavation Transluk inc. et art. 23-24 appartient aux mêmes personnes. L'adresse postale ainsi que les actionnaires sont les mêmes. (voir registre cidreq)

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Nous avons reçu le 30 octobre 2012 des informations demandées dans la lettre du 12 juin 2012.

Date de l'inspection : 2012-10-26	No de gestion documentaire : 7610-02-01-1096400
-----------------------------------	---

**5. Conclusion**

Il y a bien exploitation de la sablière sans autorisation ce qui contrevient à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement et de l'article 2 du Règlement sur les Carrières et Sablières.

Type de manquement :

Il n'y a pas d'impact sur la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort du citoyen puisqu'il n'y a pas de maison dans le secteur.  
L'effet du manquement est complètement réversible si la compagnie obtient un certificat d'autorisation

Il n'y a pas de contamination émise

Le manquement est considéré à mineur

**6. Recommandations**

Je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à Excavation Transluk inc en vertu de l'article 22 de la LQE et de l'article 2 du RCS même si nous avons reçu des informations concernant la demande car il y a bien eu exploitation sans avoir obtenu l'autorisation au préalable et le certificat d'autorisation n'est toujours pas émis.

Signature : <i>Mau Bernier</i>	Date de rédaction : 2012-11-01
--------------------------------	--------------------------------

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : <i>Karine Morin</i>	Fonction : <i>Coord. industriel par intérim.</i>
Signature : <i>Karine Morin</i>	Date : <i>2 nov. 2012</i>

Commentaires : *En accord avec les recommandations. Transmettre l'avis et remettre les informations à la DRAE pour le traitement de la demande de c.a.*

## MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

**NO DOSSIER : 7610-02-01-1096400**

**OBJET : Vérifier suite à la fermeture administrative de la DRAE si il y a exploitation sans autorisation de la sablière**

**PHOTO(S) N0 : 1**

**IDENTIFICATION : Vu d'ensemble de la sablière**

**MUNICIPALITÉ : La Baie**

**ENDROIT : Lot 485, rang 3, paroisse Saint-Alphonse**

**DATE : 2012-10-26**





**Photo no : 2**  
**Date : 2012-10-26**



**Identification : Chargeur sur roue utilisé pour le chargement de matériel**

**Photo no : 3**  
**Date : 2012-10-26**



**Identification : Identification de la compagnie du chargeur sur roue**

**Photo no : 4**  
**Date : 2012-10-26**



**Identification : Immatriculation du chargeur sur roue**

**Photo no : 5**  
**Date : 2012-10-26**



**Identification : Camion remorque appartenant à excavation LMR qui se fait charger**

**Photo no : 6**  
**Date : 2012-10-26**



**Identification : Vu rapproché du camion remorque**

**Photo no : 7**  
**Date : 2012-10-26**



**Identification : Camion benne qui entre dans la sablière pour se faire charger**

**Photo no : 8**  
**Date : 2012-10-26**

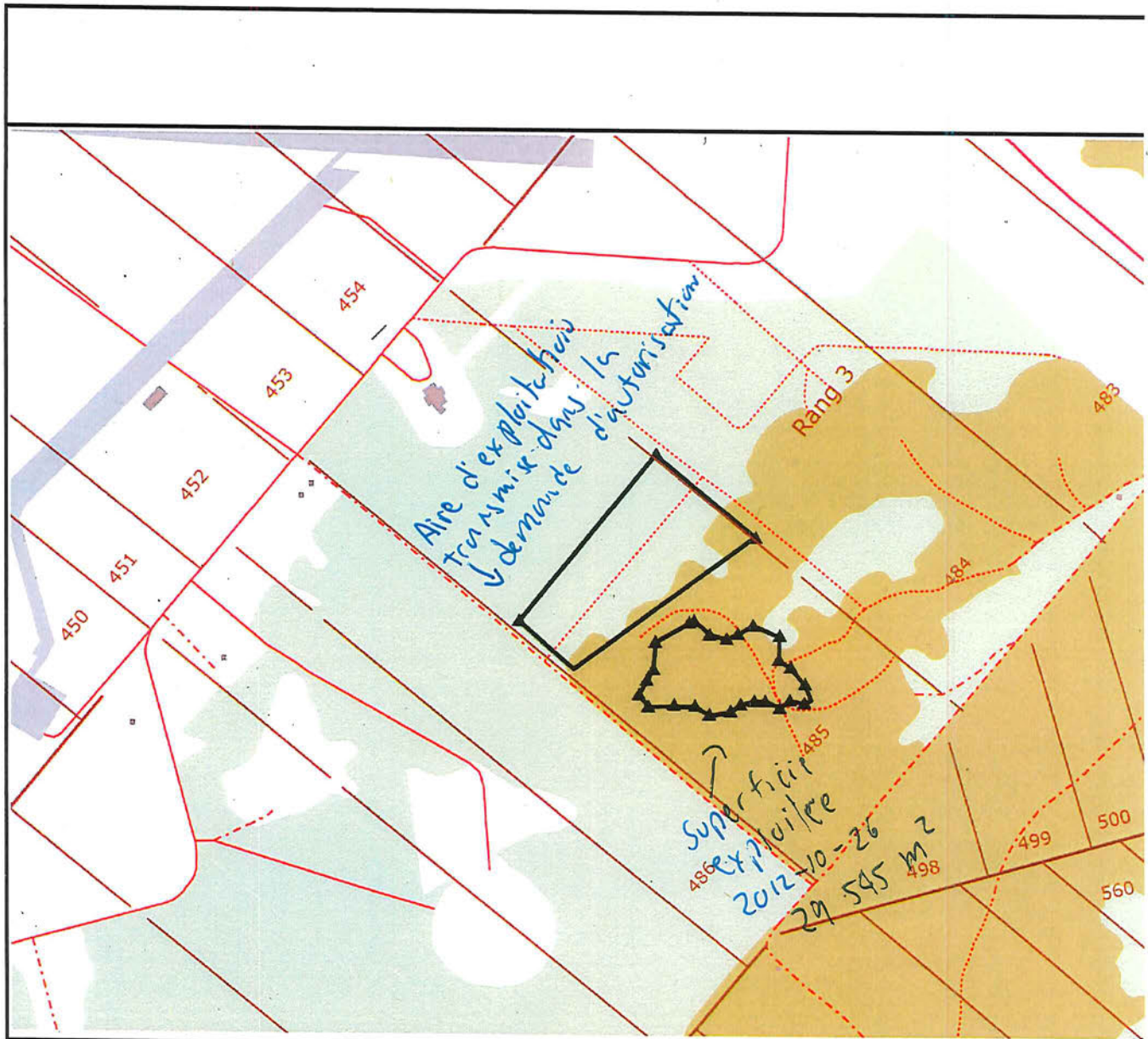


**Identification : Autre camion benne qui entre dans la sablière pour le chargement**

**Photo no : 9**  
**Date : 2012-10-26**



**Identification : Autre camion remorque qui recule pour le chargement**



Échelle approximative : 1 / 10 604

Source(s) des données :

Développement  
Environnement  
et Parcs

© Gouvernement du Québec, 2012